RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

17heures17
Société par Actions Simplifiée (SAS)
au capital de 1.000 euros
Siège social : [redacted]

R.C.S AIX EN PROVENCE 949 160 170

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DU 15.09.26

L'an deux mille vingt six, et le quinze septembre, à 9 heures, les associés se sont réunis à AIX EN PROVENCE au siège social de la société, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Oscar KRIER, propriétaire de 95 parts
- Sébastien KRIER, propriétaire de 4 parts
 selarl ask architecture, propriétaire de 1 part

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Oscar KRIER préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- projet de modification des statuts

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire :
- Ajout d'un nom commerciale à la société SAS 17heures17 et d'une activité secondaire,
- Modification des statuts pour acter les modifications citées précédemment,
- Pouvoirs

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Afin de faire évoluer la société 17heures17 vers le secteur spécialisé de l'événementiel automobile, il est nécessaire d'apporter le nom commercial PASSION SUPERCARS à la société 17heures17

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Afin de répondre à la demande des clients et de s'adapter à de nouveaux marchés, il convient d'ajouter l'activité secondaire de SERVICES DES TRAITEURS - code APE 5621Z à la société
L'assemblée générale décide à l'unanimité cette modification.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir les modifications de statuts et toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, par tous les associés présents.

[redacted]

Le(s) associé(s)
Sébastien KRIER

[redacted]

selarl ask architecture

[redacted]